

Rapport d'activité

POLICE

2016



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS
POLICE CANTONALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006

TABLE DES MATIERES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006	1
TABLE DES MATIERES	1
Remarques liminaires	1
A propos de la nouvelle statistique policière de la criminalité (SPC)	2
Déclenchement, coordination, mise en place et conduite du dispositif OSIRIS	3
Gestion des grands événements par la mise sur pied des conditions de sécurité	4
Emission et traitement des amendes d'ordre et des contraventions	5
Gestion (prévention, interpellation, prise de mesures conservatoires et enquêtes) des infractions relevant de l'atteinte au patrimoine	6
Gestion (prévention, interpellation, prise de mesures conservatoires et enquête) des infractions relevant de l'atteinte à l'intégrité corporelle (y compris sexuelle)	8
Gestion (prévention, interpellation, prise de mesures conservatoires et enquête) des autres infractions	10
Maintien de la sécurité et de l'ordre publics par des actions de prévention, de répression et par des interventions	11
Garantie de la sécurité du milieu international et de la protection de l'Etat	15
Exécution des tâches relatives à la police des étrangers	16
Renseignements et traitement des demandes émanant du public	18
Recrutement, formation, soutien et systèmes d'information	19
Divers indicateurs statistiques	21
Total des infractions 2006 au code pénal, y compris les tentatives	21
Arrestations selon le type et la source légale	22
Total des accidents 2006 – éléments de synthèse	24
Effectifs de la Police et heures supplémentaires (solde cumulé)	24
Usage de la contrainte par la force publique et principaux types d'intervention	26
Plaintes pénales contre des policiers	26

Remarques liminaires

Le présent rapport donne une vue de l'activité de la police durant l'année 2006, en suivant la nouvelle structure du rapport de gestion du Conseil d'État, construite selon les prestations de GE-Pilote.

L'option retenue consiste à mettre en évidence un certain nombre d'éléments marquants, qu'il s'agisse de l'activité 2006 ou des perspectives 2007 – 2008. De ce fait, les quatorze prestations de GE-Pilote ne sont pas présentées ou développées de la même manière.

L'ensemble des prestations GE-Pilote de la police est accessible sur le site internet de l'État de Genève : <http://www.geneve.ch/chancellerie/conseil/2005-2009/ge-pilote.html>.

Autre évolution par rapport aux éditions précédentes, les données statistiques portent à la fois sur la statistique policière de la criminalité, sur la statistique des accidents de la circulation, ainsi que sur des données décrivant l'activité. Le volume de ces données est dans le présent rapport fortement réduit.

Les données complètes se trouvent dans les documents ci-après :

- ✓ Rapport d'activité 2006 – données statistiques
- ✓ Statistique des accidents de la circulation
- ✓ Statistique policière de la criminalité (SPC)

Ces documents – ainsi que le présent document – sont consultables sur le site internet de la police : <http://www.geneve.ch/police/a-votre-service/statistiques/>.

Relevons que les données disponibles dès le 14 juin 2007 sur le site internet feront l'objet de compléments au cours des prochains mois.

A propos de la nouvelle statistique policière de la criminalité (SPC)

Cette nouvelle statistique confiée à l'Office fédéral de la statistique (OFS) est en cours d'implantation dans les différents cantons. Genève fait partie des premiers cantons à franchir le pas de cette réforme ambitieuse. De nombreuses informations concernant cette nouvelle SPC se trouvent sur le site internet de l'OFS :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen_quellen/blank/blank/pk/02/04.html.

L'ensemble du dispositif n'est pas encore complètement stabilisé et requerra encore des adaptations de la part des polices.

L'introduction de cette nouvelle SPC et simultanément, la mise en production de la nouvelle base de données des affaires de la police expliquent la parution plus tardive que d'habitude du rapport d'activité de la police. Mentionnons d'ores et déjà que la date de publication de la statistique 2007 fera l'objet d'une décision sur le plan fédéral de la Conférence des directeurs de justice et police en principe en novembre prochain.

Qui dit nouvelle statistique dit également rupture de série. En effet, les règles de saisie et surtout les règles de comptage ont une incidence sur les chiffres. Cela signifie que 2006 doit être considérée comme une année « 0 » et qu'il est très difficile, voire impossible selon les cas, d'établir des comparaisons avec les années antérieures.

Genève, juin 2007.

Déclenchement, coordination, mise en place et conduite du dispositif OSIRIS

De par la loi, il incombe à la police de coordonner les préparatifs nécessaires à la mise en place du dispositif OSIRIS. Cette mission implique les services du canton, les appuis de la Confédération, voire les appuis transfrontaliers. Ces 20 dernières années, des situations infra catastrophes se sont produites à plusieurs reprises nécessitant la mise en place, pour le moins, des organes de conduite du plan OSIRIS aux fins d'analyser la situation, de prendre les mesures d'urgence, de déterminer les procédures de suivi et d'assurer une information uniforme de l'échelon politique et de la population.

Il convient de dissocier des catastrophes, les grands événements nécessitant la mise sur pied totale ou partielle du plan OSIRIS aux fins d'assurer les tâches de « sécurité civile ».

Evénements, réalisations 2006 ...

Dans ce domaine, deux dossiers particulièrement importants :

Dossier « grippe aviaire ». Décembre 2005 à mai 2006 : épizootie de grippe aviaire : élaboration d'un concept opérationnel pour tous les partenaires genevois en coordination avec les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Pandémie de grippe aviaire - Mise en œuvre des mesures d'éloignement social sur la base des concepts CH/F/GE : élaboration d'un concept opérationnel pour tous les partenaires genevois en coordination avec les cantons de Vaud et du Valais et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Projet POLYCOM. POLYCOM est le réseau radio proposé par la Confédération qui relie entre elles toutes les autorités et organisations responsables de la sécurité et du sauvetage. Les principaux utilisateurs potentiels sont la police, les services sanitaires, les sapeurs-pompiers, la protection civile, les services techniques, le corps des gardes-frontière et l'armée. Ce projet a connu en 2006 une phase intensive de préparation et d'élaboration.

... Perspectives 2007 - 2008

Pandémie de grippe aviaire. Elaboration d'un concept définitif prévu pour la fin du premier semestre 2007.

Projet POLYCOM. Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 31,279 millions de francs destiné à financer la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité. La part du projet effectivement prise en charge par l'Etat de Genève s'élève à 15,267 millions, déduction faite des participations financières conjointes de la Confédération et des communes (voir le Point presse du Conseil d'Etat du 09.05.2007).

Mise en production prévue pour le deuxième semestre 2008.

Gestion des grands événements par la mise sur pied des conditions de sécurité

La sécurité des grands événements incombe de par la Constitution suisse aux forces de police du canton sur lequel ces derniers se déroulent. Par conséquent, la police genevoise doit également assurer la sécurité des événements se déroulant sur sol genevois à l'invitation de la Confédération (exemples : Geneva 2000, SMSI notamment), des événements qui découlent de la présence des organisations internationales à Genève (grandes manifestations), ou encore ceux d'origine festive ou sportive.

En règle générale, ces événements impliquent la totalité des forces de police genevoises (déduction faite du personnel affecté aux tâches courantes), l'appui de l'armée et pour les événements extraordinaires, l'appui des forces de police des cantons suisses.

Les prestations fournies doivent garantir le bon déroulement des événements organisés sur le sol genevois, tout en offrant à la population locale le standard de sécurité nécessaire, en minimisant les nuisances pour cette dernière.

Cette prestation se distingue par la nature, la portée ponctuelle et extraordinaire des événements, des autres prestations, en particulier la prestation visant à « assurer la sécurité du milieu international ».

Evénements, réalisations 2006 ...

Dans ce domaine, les activités ont concerné pour l'essentiel le monde du football :

Mondial 2006. Opération HERACLES. 68 gendarmes détachés au profit de cette manifestation (écrans géants, établissements publics), soit près de 7'500 heures consacrées à la sécurité publique. Trois matchs amicaux internationaux et un match de coupe d'Europe, soit 2'731 heures d'engagement.

EURO 2008. Mise en place d'un Etat-Major de coordination cantonal, respectivement d'un Etat-Major de coordination intercantonal, définition des missions supra-cantoniales et détermination en besoin de forces étrangères. Dans ce contexte, et plus généralement en matière de lutte contre le hooliganisme lors de matchs à risque (football, hockey), accès à HOOGAN, base fédérale de données suite à la nouvelle loi LMSI I (Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure en matière de violence lors de manifestations sportives).

... Perspectives 2007 - 2008

LMSI I. Entrée en vigueur le 01.01.2007. Elaboration de dispositions d'application cantonales et d'un règlement d'exécution – mise en œuvre.

EURO 2008. Formation et entraînement à la gestion de foules dans les lieux de transit (gare et aéroport) et de rassemblements. Sélection et formation des spotters. Poursuite des travaux préparatoires.

Animations et écrans géants du 7 au 29 juin 2008. Matchs à Genève les 7, 11 et 15 juin 2008.

Emission et traitement des amendes d'ordre et des contraventions

L'émission des amendes d'ordre relève des dispositions liées au DCR (Droit sur la Circulation Routière) et ses dispositions connexes. Il s'agit pour une part d'une activité répressive – contrôle du stationnement, respect de la signalisation routière et contrôle de la vitesse et dénonciation des infractions par exemple lors d'accidents (y compris contraventions). A cet aspect répressif s'ajoute un élément essentiel qui relève de la prévention ou de la dissuasion. La police émet d'autres contraventions qui relèvent du code pénal, des dispositions pénales d'autres lois fédérales (loi sur les stupéfiants, sur le séjour et l'établissement des étrangers, sur l'AVS, etc.) ou de dispositions cantonales (loi pénale genevoise et règlements connexes : par exemple bruit).

Le traitement subséquent du constat de l'infraction (taxation et recouvrement) incombe en particulier au service des contraventions. Ce service traite des contraventions émanant d'autres services de l'Etat et d'autres collectivités publiques, en particulier les communes.

Evénements, réalisations 2006 ...

Mise en production de nouveaux radars « feux-vitesse », du « pistolet laser » et mise à jour de 17 carrefours. Au total, 127 installations sont à disposition de nos appareils de contrôle. Le changement des appareils argentiques en numériques se poursuit. On peut relever une forte augmentation des infractions vitesse en 2006, en partie due à la diversification des lieux de contrôle et à la qualité du matériel mis en place et des images produites. Ajoutons dans ce contexte que 207 personnes ont été inculpées et font l'objet d'une procédure auprès du procureur général.

Contrôle automatique du trafic

	2004	2005	2006	variation 2006 / 2005
Véhicules contrôlés <i>(radars fixes et mobiles, signaux lumineux)</i>	49'788'000	38'976'504	35'848'837	-8.02%
Véhicules en infraction <i>(idem)</i>	101'632	120'110	184'452	53.57%
% de véhicules en infraction	0.20%	0.31%	0.51%	

Cette augmentation a généré une pression supplémentaire et des délais pour le traitement des dénonciations par le service des contraventions, service qui fonctionne avec un effectif important d'emplois temporaires (emplois cantonaux). Par ailleurs, la nouvelle procédure des jours-amende engendre une complexification du travail courant. Le bilan 2006 du service des contraventions ne rend pas compte de l'augmentation susmentionnée, dont le traitement s'est fait pour partie au début 2007.

Service des Contraventions. Amendes d'ordre et contraventions

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	variation 2006 / 2005
Amendes d'ordre	457'542	455'452	408'396	316'588	327'969	371'993	389'091	4.60%
Contraventions	154'717	187'517	184'535	223'044	262'088	289'320	277'176	-4.20%
Recettes totales	46'792'822	50'413'954	47'283'433	43'926'890	40'926'200	43'658'320	43'520'479	-0.32%

... Perspectives 2007 - 2008

Projet SICOTRIN. Refonte totale des systèmes radars visant à la transmission des données depuis les emplacements radar au poste de la brigade du trafic (BTR), par fibre optique ou UMTS (WIFI). Lecture et transfert automatiques des données sur le système de gestion des infractions. Sa réalisation est indispensable tant pour la gendarmerie que pour le service des contraventions, afin de réduire les doubles saisies, les retards dans les envois des procès-verbaux d'infraction, et d'assurer un traitement régulier des infractions.

Evaluation des conséquences de l'introduction des jours-amende.

La mise en production partielle ou totale de MICADO (Maîtrise Informatique des Contraventions et Amendes d'Ordre) a été reportée à fin 2007, voire au début 2008, afin que ce nouveau progiciel réponde aux besoins et aux contraintes du service des contraventions.

Dans l'intervalle, le département des institutions a débloqué dix postes d'auxiliaires pour une année, engagés à partir de mai 2007.

Gestion (prévention, interpellation, prise de mesures conservatoires et enquêtes) des infractions relevant de l'atteinte au patrimoine

Selon l'art. 3, al. 1, let a de la Loi sur la police (F 1 05 - LPol), le corps de police est chargé de la police judiciaire. La mission de police judiciaire concerne l'ensemble des policiers et un certain nombre de collaborateurs administratifs. Les articles 106A, 107 et 108 du code de procédure pénale (E 4 20), lorsqu'ils dénomment la police judiciaire, doivent donc être entendus en termes de mission ou de prestation et non pas en termes organisationnels.

La présente prestation porte sur les atteintes au patrimoine qui correspondent en moyenne au 80% des infractions connues ou reportées à la police. Ces atteintes concernent les articles 137 à 172ter du code pénal (Titre deuxième : infractions contre le patrimoine), à l'exclusion du brigandage (vol avec violence, article 140) traité dans le cadre des atteintes à l'intégrité corporelle. S'y ajoutent en revanche les incendies intentionnels (article 221 du Titre septième : crimes ou délits créant un danger collectif).

La prestation englobe les activités de prévention et lors de la survenance d'un événement, l'ensemble du processus, dès l'annonce de l'événement à sa dénonciation à la justice, en passant par les constats et prélèvements sur les lieux (cas échéant), l'enregistrement de la plainte ou de la dénonciation, les mesures d'enquêtes, le signalement RIPOL (personnes, signalements, véhicules, bijoux et autres objets recherchés) et auditions des auteurs présumés et témoins.

Evénements, réalisations 2006 ...

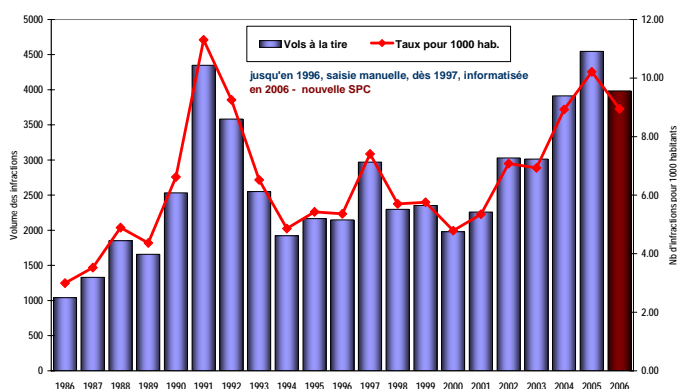
En 2006, les infractions contre le patrimoine ont représenté le 82.5% du total des infractions au code pénal. Les cas se produisant sur la voie et dans les lieux publics se sont multipliés (voir les graphiques ci-après), diverses mesures ont été prises :

- ✓ nombreuses patrouilles et interventions de la police judiciaire (PJ) dans le cadre des cambriolages « gens du voyage » ;
- ✓ opérations concernant les vols à la tire (pickpockets), à l'astuce (en détournant l'attention de la victime) et à la portière (vol à l'astuce consistant à détourner l'attention de la conductrice, pendant qu'un complice s'empare du sac posé sur le siège du passager avant), menées par la PJ en collaboration avec les autres services de la police ;
- ✓ opérations de la gendarmerie : VISIVER (330 heures sur 15 jours), KARAOKE (100 heures sur 5 week-ends). Ces opérations spécifiques sont mises sur pied dans des périmètres déterminés en fonction des volumes observés en matière de petite et moyenne criminalité, ainsi que des incivilités, et surtout de leur évolution. Outre la prévention des infractions contre le patrimoine, elles contribuent plus largement à la sécurité publique ;
- ✓ opération COULOU visant les vols dans les véhicules stationnés dans le secteur de la Coulouvrenière ;
- ✓ prévention par des patrouilles pédestres et motorisées dans l'enceinte de l'aéroport et sur le secteur extérieur ;
- ✓ dans le cadre de la Foire de Genève du 13 au 19 novembre : exposition et animation sur le thème du vol à l'astuce.

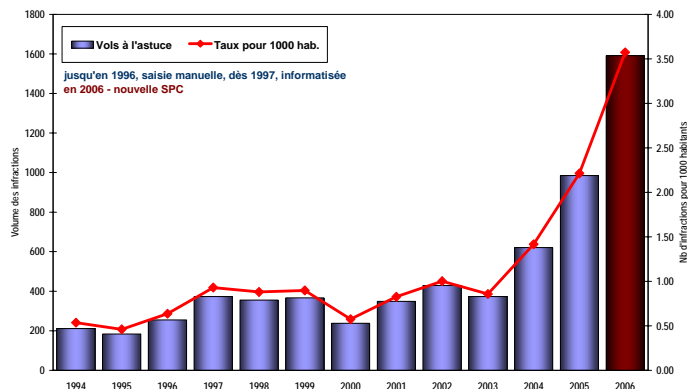
S'agissant des incendies criminels, on relèvera les résultats positifs enregistrés par le groupe spécialisé chargé de ces enquêtes judiciaires et techniques.

En raison de la nouvelle SPC, les comparaisons systématiques avec les années antérieures ne sont pas possibles..

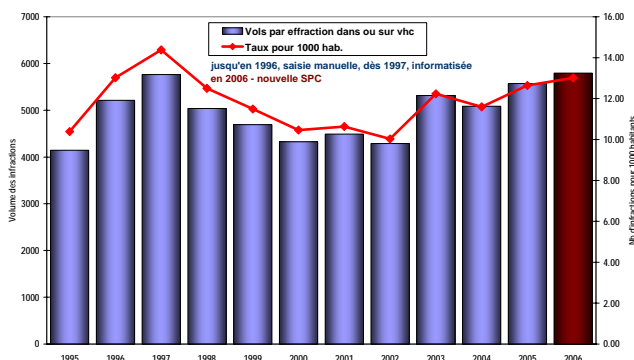
Evolution des vols à la tire



Evolution des vols à l'astuce



Evolution des vols sur et dans véhicules



... Perspectives 2007 - 2008

Afin de mieux répondre aux constats ci-dessus, les axes principaux sont les suivants :

- ✓ mettre en œuvre tout au long de l'année, des actions du type VISIVER selon les mêmes principes déclencheurs ;
- ✓ poursuivre et renforcer les activités des groupes spécialisés PJ (groupes TIRE, INCENDIE, etc.) ;
- ✓ améliorer les synergies entre les services opérationnels et mettre sur pied des opérations communes ;
- ✓ augmenter les actions préventives ciblées selon le type de vols et les lieux de commission (par exemple lors des prochaines Fêtes de Genève).

Gestion (prévention, interpellation, prise de mesures conservatoires et enquête) des infractions relevant de l'atteinte à l'intégrité corporelle (y compris sexuelle)

Pour les dispositions légales, se reporter à la prestation précédente.

La présente prestation porte sur les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (articles 111 à 136 du code pénal – Titre premier du CP – y compris le brigandage (vol avec violence, article 140 relevant du Titre deuxième : infractions contre le patrimoine) et les infractions contre l'intégrité sexuelle – articles 187 à 200 du Titre cinquième).

La prestation englobe les activités de prévention et lors de la survenance d'un événement, l'ensemble du processus, dès l'annonce de l'évènement à sa dénonciation à la justice, en passant par les constats et prélèvements sur les lieux (cas échéant), l'enregistrement de la plainte ou de la dénonciation, l'audition de la victime selon les normes « LAVI », les mesures d'enquêtes, le signalement RIPOL et auditions des auteurs présumés et témoins.

Evénements, réalisations 2006 ...

Les opérations VISIVER et KARAOKE, en raison d'une présence visible accrue, contribuent également à la prévention d'actes de violence.

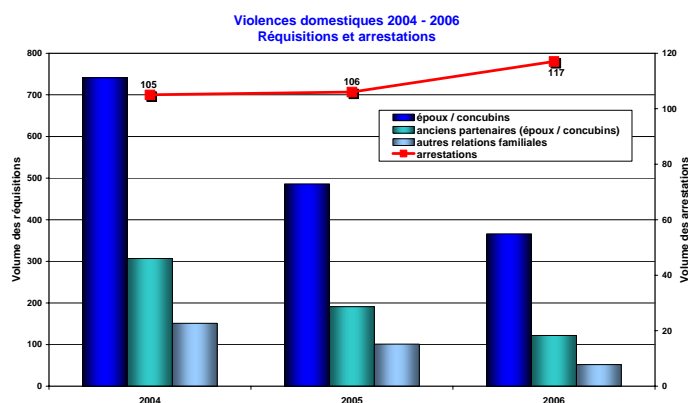
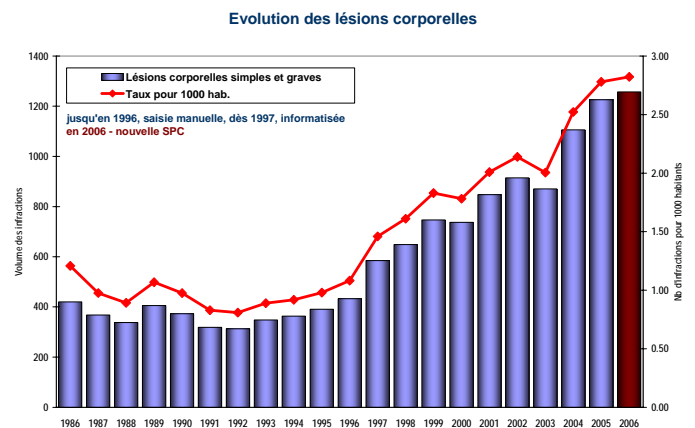
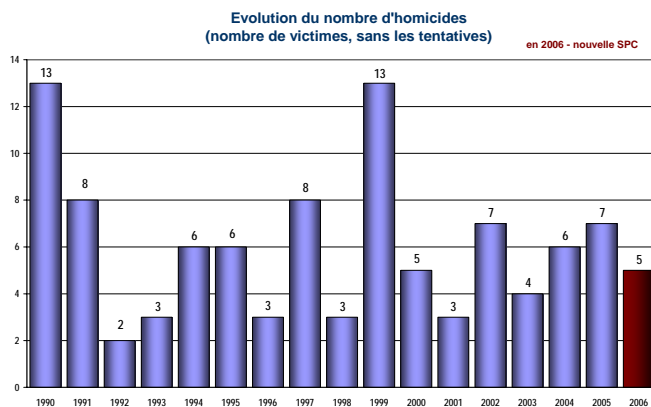
Atteintes à l'intégrité corporelle. En matière de brigandages, on relèvera dix hold-up et tentatives (visant des banques, postes et bijouteries) et dix-sept car-jacking. S'il reste faible sur le plan numérique, ce dernier type d'agression violente est en augmentation. Dans ce domaine, la criminalité transfrontalière représente la majorité des cas.

Pour les homicides et les lésions corporelles, se reporter aux graphiques ci-après. En matière d'homicides, deux cas particuliers sont à signaler : dans un accident mortel de la circulation, le commissaire de police a décerné un mandat d'amener pour meurtre par dol éventuel. Dans un cas de levée de corps, le Parquet a demandé l'ouverture d'une enquête pour assistance au suicide et assassinat.

Atteintes à l'intégrité sexuelle. Les abus sexuels se situent dans des volumes comparables aux années précédentes, qu'il s'agisse des viols ou des infractions touchant les mineurs.

Dans ce domaine, relevons le suivi de la campagne suisse de prévention des actes de cyberpédophilie, campagne commencée en 2005 et qui s'étend sur 3 ans.

Qu'il s'agisse d'atteintes à l'intégrité corporelle ou sexuelle, les dispositifs d'enquête et d'aide à la victime sont particulièrement sensibles. En 2006, la cellule d'intervention psychologique d'urgence « AGPSY-Police » est intervenue 35 fois en 2006 sur un total de 94 interventions, en apportant un soutien psychologique aux victimes, proches ou témoins. La cellule « PSYAU » (psychologues spécialisés dans les auditions d'enfants) a participé à 145 auditions de victimes mineures.



Violence domestique. Le volume des appels au 117 diminue depuis 2004. En revanche, le nombre des arrestations est stable, voire tend à augmenter (se reporter au graphique ci-dessus).

... Perspectives 2007 - 2008

Atteintes à l'intégrité corporelle. Améliorer les synergies entre les services de police français et suisses, y compris dans le cadre de la police scientifique, en particulier lors de brigandages (hold-up et car-jackings).

Violence domestique. L'objectif est de renforcer le suivi des affaires, que ce soit sur le plan pénal – en collaboration avec le Parquet – ou plus globalement, en collaboration avec le délégué à la prévention de la violence domestique. Sur le plan interne, un groupe de travail a été constitué qui permettra de faire le lien avec les approches en réseau.

Atteintes à l'intégrité sexuelle. Les 23, 24 et 25 avril 2007, dans le cadre des opérations SMASHER, PENALTY, FLASHPOINT et RANCHI mettant en cause des milliers d'utilisateurs d'internet à travers le monde et plusieurs centaines en Suisse, la brigade des mœurs a procédé sur le territoire genevois à l'interpellation de 11 personnes – dont 4 ont été prévenues de pornographie – à la demande de l'Office fédéral de la police à Berne.

Gestion (prévention, interpellation, prise de mesures conservatoires et enquête) des autres infractions

Pour les dispositions légales, se reporter au descriptif de la prestation en page 6.

La présente prestation porte sur les infractions du code pénal non couvertes par les prestations « atteintes au patrimoine » et « atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle ». Elle concerne également les dispositions pénales d'autres lois fédérales (Loi sur les stupéfiants, loi sur l'AVS, etc.).

La prestation englobe les activités de prévention et lors de la survenance d'un évènement, l'ensemble du processus, dès l'annonce de l'évènement à sa dénonciation à la justice, en passant par les constats et prélèvements sur les lieux (cas échéant), le séquestre et la transmission de la drogue saisie par exemple, l'enregistrement de la plainte ou de la dénonciation, les mesures d'enquêtes, le signalement RIPOL (personnes recherchées) et auditions des auteurs présumés et témoins.

Evénements, réalisations 2006 ...

Stupéfiants. Les saisies de stupéfiants effectuées dans le canton par tous les services de la police, les douanes et par la police ferroviaire – selon la nouvelle procédure entrée en vigueur durant l'année 2006 – sont restées quasiment stables (4'063 saisies contre 4'002 en 2005). Répartition selon les produits : héroïne : 52 kg (dont deux prises de 5 et 7 kg) ; cocaïne : 52 kg ; cannabis : 671 kg et ecstasies : 1'639 pilules. Par rapport à 2005, nous assistons à une très nette augmentation des saisies de drogues dites « dures » : héroïne : + 28 kg ; cocaïne : + 17 kg. Les overdoses s'élèvent à 17 (14 en 2005).

Durant l'année 2006, une opération visant à lutter contre l'implantation d'un milieu albanais a été menée. Elle continuera en 2007.

L'action de la Task Force Drogue (TFD) se poursuit, de même que l'application des interdictions de zones, cantonales ou locales (voir également la prestation « police des étrangers »). A noter que ces mesures visent également, quoique de manière marginale à ce jour, des voleurs à la tire non domiciliés en Suisse.

Mesures de contrainte

	2003	2004	2005	2005	2006	variation 2006 / 2005
Interdictions de zones	590	513	484	343	268	-21.87%
- dont interdictions zones locales	184	219	256	207	147	-28.99%
Non respect d'une AT, LSEE art. 23 a	103	223	264	211	273	29.38%

... Perspectives 2007 - 2008

Les actions vont suivre une double stratégie, comme pour les années précédentes. Une action de harcèlement sur la voie publique afin d'éviter des points de fixation et d'autre part, la poursuite d'enquêtes judiciaires visant des milieux spécifiques actifs dans le trafic de drogues dures, notamment albanais.

Maintien de la sécurité et de l'ordre publics par des actions de prévention, de répression et par des interventions

L'art. 3, al. 1, let c de la Loi sur la police (F 1 05 - LPol) charge la police, unique corps de police sur le territoire cantonal, d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics, notamment en matière de circulation. En matière de tranquillité publique, cela comprend toutes les interventions ou réquisitions (par ex, bruits excessifs, problèmes de voisinage) pour lesquelles la police joue son rôle de « gardienne de la paix ». La police intervient très souvent en tant qu'institution de permanence 24H/24.

La sécurité publique vise notamment le domaine de la sécurité routière par la prévention et l'éducation, les contrôles et les constats d'accidents (ces derniers relevant selon la gravité et les circonstances de la mission de police judiciaire), la prévention, le contrôle et la gestion de lieux centraux ou de transit (gares, aéroport, rues marchandes, etc.) ou liés à des activités particulières (banques et bijouteries par la gestion des alarmes, établissements publics, notamment nocturnes), etc.

Le maintien de l'ordre public renvoie plus particulièrement à la gestion des interventions sur la voie publique avec un dispositif ad hoc de maintien de l'ordre en lien avec des manifestations, autorisées ou non. Il a également une composante de prévention – garantir la liberté d'expression en cas de manifestation autorisée – et de sécurisation en veillant à éviter les débordements et en protégeant certains sites, notamment diplomatiques. Dans ce domaine de la sécurité et de l'ordre publics, la police agit sur le continuum que représente l'axe « prévention – dissuasion – répression ».

La mission de police de proximité joue un rôle central en matière de tranquillité et de sécurité publiques, dès lors que la compétence est souvent partagée avec d'autres intervenants publics notamment, et appelle une réponse partenariale, ou à tout le moins coordonnée. Cette mission de police de proximité est transverse par rapport aux diverses prestations de la police, elle comprend également un volet de police judiciaire de proximité.

Evénements, réalisations 2006 ...

Mise en production (07.11) du nouveau système d'aide à l'engagement (SAE) : solution intégrée avec téléphonie et cartographie.

Etude de simplification des rapports d'accidents (mesure du 1er plan d'économie et de rationalisation du Conseil d'Etat) : projet pilote de recensement des données sur le terrain et transmission par voie informatique.



Opérations de la gendarmerie. VISIVER (330 heures sur 15 jours), KARAOKE (100 heures sur 5 week-ends). Ces opérations, déjà mentionnées, répondent en premier lieu à des objectifs de sécurité publique dans des périmètres déterminés en fonction des volumes observés et surtout de leur évolution en matière de petite et moyenne criminalité, ainsi que des incivilités.

Fêtes de Genève – Lake Parade, soit 3'564 heures d'engagement. La plus grande fête en Suisse sur 10 jours (2 millions de pers.).

De plus en plus fréquemment, les événements festifs de masse génèrent des troubles à l'ordre et à la tranquillité publics nécessitant l'engagement de forces de police.

Préparation d'un concept d'intervention à Champ-Dollon, suite aux événements 2006, liés à la sur-occupation de cet établissement. Action de formation et mise en œuvre de ce type d'interventions - 504 personnes pour un total de 2'016 heures.

Opérations PrêDiRe (pour prévention, dissuasion et répression) dans le cadre de la sécurité routière. Durant toute l'année, l'accent a été mis sur le respect des vitesses, sur l'état du conducteur (alcool - drogue), le port de la ceinture et l'emploi du téléphone portable. Les infractions constatées en la matière ne sont pas en baisse, les actions seront poursuivies.

Cinq campagnes ont été mises sur pied lors de chaque rentrée scolaire en 2006 et une campagne s'est concentrée sur le comportement des conducteurs de deux-roues. Bilan positif en terme de visibilité avec un volume de 915 contrôles de circulation, effectués par 2'171 « gendarmes ». En terme d'infractions, ce sont près de 15'000 infractions qui ont été dénoncées, dont 10'800 pour le non respect des limitations de vitesse, 550 personnes sans ceinture et 400 emplois illicites du téléphone portable et 50 personnes sous influence de l'alcool, de drogue ou de médicaments.

Il faut relever le partenariat actif avec les ASM durant ces campagnes.

Accidents de la circulation. A titre d'information, mentionnons que le parc de véhicule subit un léger transfert modal de la voiture automobile vers le deux-roues.

La tendance générale, tous types d'accidents confondus, est stable en 2006, dont voici quelques éléments plus détaillés (se reporter également au tableau en fin de document) :

- ✓ sur les 16 accidents « mortels », 6 sont le résultat d'une embardée (5 voitures, 1 moto) ;
- ✓ les jeunes de 20-24 ans sont impliqués dans les accidents de manière significative (27‰), et sont fautifs (19‰) le plus souvent (en ‰ de la population résidente) ;

- ✓ les nouveaux conducteurs, impliqués dans des accidents, sont nettement plus souvent fautifs dans les deux premières années de conduite (15% des conducteurs fautifs) ;
- ✓ la présence de conducteurs sous l'effet de l'alcool reste élevée et augmente de 4% ;
- ✓ les accidents causés, pour une part, par un excès de vitesse sont en légère diminution, - 4% ;
- ✓ les accidents dus, pour une part, à la responsabilité d'un piéton augmentent de 20% ;
- ✓ l'inattention, qui englobe toutes les activités hors conduite (téléphone sans accessoire « mains libres », rédaction de SMS, etc.) est l'une des causes principales dans 2'183 accidents.

Autres interventions. Pour le surplus, le tableau ci-après indique les types de réquisition relevant de la tranquillité et de l'ordre publics, en augmentation de 4% par rapport à 2005.

Réquisitions et interventions pour tranquillité et ordre publics
Journal des événements de P2000

	2003	2004	2005	2006	Variation 2006 / 2005
Affaires de circulation / navigation	8'088	8'212	9'249	9'614	3.9
Affaires de drogue	456	611	664	666	0.3
Alarmes	1'908	2'065	1'911	1'645	-13.9
Animal	606	596	652	700	7.4
Bruit	4'878	4'560	4'925	5'111	3.8
Conflits	3'606	4'395	5'480	6'407	16.9
Contrôles de personnes / véhicules	6'852	12'349	11'971	11'967	0.0
Disparitions	304	377	360	381	5.8
Incendies	533	573	566	618	9.2
Interventions dans un lieu privé	2'622	2'578	2'636	2'870	8.9
Interventions dans un lieu ou sur la voie publics	2'706	2'593	2'693	2'858	6.1
Squat	108	106	57	45	-21.1
Total de la sélection	32'667	39'015	41'164	42'882	4.2

Prostitution. Augmentation du nombre de prostituées recensées : de 1'186 en 2005 à 1'497 en 2006 (+ 26%). Vu l'extension des accords bilatéraux aux nouveaux pays (Est), il est à prévoir une augmentation importante du nombre de prostituées enregistrées.

PROXIPOL – police de proximité : validation par le Conseiller d'Etat Laurent MOUTINOT de l'Enoncé directionnel de PROXIPOL. Ce document pose les bases et les objectifs généraux de PROXIPOL, le modèle genevois de police de proximité.

Collaboration cantonale. A la demande le Conseiller d'Etat Laurent MOUTINOT, examen technique sur la collaboration entre la police et les ASM (PROXIPOL) : Recherche des synergies et des complémentarités. Les Assises de la sécurité publique (06.02), convoquées par le chef du département, et organisées par la police, ont permis de dresser l'état des lieux sur le plan de la sécurité et de présenter des réponses possibles (vidéosurveillance, surveillance mutuelle des habitants, sécurité privée, etc.). Voir le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les Assises de la sécurité publique à Genève du 6 février 2007.

Application du Protocole de collaboration et d'intervention DIP-DI dès la rentrée scolaire d'août 2005. 1er bilan en septembre 2006. Exemple concret de partenariat formalisé et s'inscrivant dans le cadre de PROXIPOL.

Opérations communes gendarmerie-PJ-PSI selon rapport opérationnel. Ces opérations associent également le Corps des gardes-frontière (Cgfr) et les ASM selon la typologie.

Améliorer les synergies entre les services de la police et les partenaires - en lien notamment avec les plateformes de renseignement et avec PROXIPOL.

Collaboration intercantonale et fédérale. IKAPOL - nouveau règlement qui fixe les règles pour l'engagement des policiers confédérés au profit d'une autorité cantonale. Mise en place de nouvelles structures de conduite au niveau CCDJP/CCPCS et adoption d'un forfait unique de CHF 600 homme/jour.

Collaboration police-Cgfr suite à la ratification des accords de Schengen et dans le contexte de la LMSI I (voir en p. 4). Elaboration d'un accord administratif de délégation de tâches policières au Cgfr, uniforme pour la Suisse romande.

Collaboration internationale. CCPD - alarme transfrontalière : mise en place d'un système de transmission d'alarme au niveau transfrontalier.

Révision de l'accord entre la Confédération helvétique et la République française relative à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière (Accord de Berne). La révision permet notamment la mise à disposition de forces de maintien de l'ordre en cas d'événements majeurs et la poursuite des infractions LCR au niveau binational.

... Perspectives 2007 - 2008

Réorganisation de la gendarmerie sur la rive droite au 1er février 2007 : modification de l'effectif des postes de Cornavin, des Pâquis et de Blandonnet. En fonction du diagnostic local de sécurité de fin 2004, le poste des Pâquis reprend l'accueil du public 24H/24 en raison d'un accès plus aisé et d'une meilleure infrastructure pour accueillir le public. Le poste de Cornavin continue de fournir l'ensemble des prestations répondant aux besoins spécifiques de la gare avec un accueil du public de 09h00 à 20h00 du lundi au samedi (de 14h00 à 19h00 les dimanches et jours fériés). Les patrouilles sont maintenues selon les heures d'ouverture de la gare.

Opérations de sécurité publique de type VISIVER et KARAOKE en fonction des situations spécifiques et de leur évolution.

Fin 2007, fermeture du poste d'Onex et ouverture du nouveau poste de Lancy.

DLS 2007 (diagnostic local de sécurité). Outil de consultation des citoyens, le DLS est à la fois un tableau de bord de la mise en œuvre de PROXIPOL et un outil d'aide à la décision par le recueil des attentes des citoyens. Après une 1ère édition en 2004, il y a lieu de poursuivre le monitoring.

ProxiCoDE (outil d'aide à la conduite décentralisée des postes et brigades). Objectif : renforcer la capacité d'analyse et de décision des postes et brigades à partir des données du Journal des événements (P2000).

Projet CYCLOPE. Dispositif de vidéosurveillance sur la voie publique (aspect préventif, aide à la décision et constitution d'éléments de preuve). Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi pour un crédit d'investissement de 6,046 millions de francs destiné à financer ce système d'imagerie vidéo. Voir le versant « protection du milieu diplomatique » ci-dessous, et le Point presse du Conseil d'Etat du 18.04.07.

PréDiRe. Comme en 2006, campagne systématique à chaque rentrée scolaire. Tout au long de l'année, actions spécifiques liées au comportement des usagers de la route (notamment vitesse et état du conducteur).

Module informatique pour les accidents de la circulation visant la saisie unique des données sur le terrain et leur intégration au système d'information Police 2000.

Prostitution. Des inquiétudes apparaissent quant au contrôle de la prostitution à Genève en lien avec l'extension de l'UE. Des ressources supplémentaires devront peut-être être affectées au contrôle du « monde de la nuit ».

Collaboration cantonale. Collaboration et répartition des tâches entre la police et les ASM. Projet de loi courant 2007.

Protocole DIP-DI. Suivi de l'application, renforcement des pratiques (amélioration de la communication à l'interne Police et entre le DI et le DIP). Adaptation du dispositif à d'autres partenaires.

Collaboration intercantonale et fédérale. Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2007 de l'accord administratif Cgfr pour la Suisse romande, simultanément à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les douanes.

Collaboration internationale. Ratification prévue en 2007 de l'accord franco-suisse dit de Berne.

Garantie de la sécurité du milieu international et de la protection de l'Etat

La sécurité du milieu international comprend un triple aspect. Il s'agit tout d'abord de la protection du milieu aéroportuaire (contrôle migratoire des passagers au départ et à l'arrivée, contrôle de l'authenticité des documents d'identité pour le compte de la Confédération, sécurité des compagnies, contrôle des colis et des bagages de soute). La prestation porte ensuite sur la sécurité du milieu diplomatique (organisations internationales, ambassades et consulats), qu'il s'agisse de la gestion de réceptions diplomatiques, de protection de personnalités ou encore de la surveillance des sites selon divers dispositifs en fonction du degré de menace identifié par la police fédérale. Finalement, il s'agit de la protection de l'Etat. Cette dernière relève pour une large part d'une compétence fédérale (notamment en matière de prévention des actes de terrorisme), pour laquelle la police genevoise fournit des prestations.

Evénements, réalisations 2006 ...

Patrouilles motorisées 24H/24 dans le milieu diplomatique et dans le milieu aéroportuaire. Patrouilles pédestres dans le milieu aéroportuaire durant les heures d'ouverture de l'aéroport.

597 opérations au profit des compagnies aériennes à risques et 148 interventions pour des colis suspects.

Engagements du Détachement de Protection Rapprochée (DPR) durant l'année 2006 : 395 opérations, représentant 11'071 heures. 2'746 heures de protection au profit du milieu diplomatique, hors patrouilles régulières et protection rapprochée.

... Perspectives 2007 - 2008

Dès le 1er mars 2007, entrée en fonction d'un officier spécialisé en charge de la coordination du renseignement pour toute la police.

Réorganisation gendarmerie – PSI en un seul service uniformé. Projet de loi courant 2008.

CYCLOPE. Renforcer la sécurité du milieu diplomatique, par l'installation de caméras de surveillance (ONU, OMC, certaines missions). Ces dernières permettront d'agir plus rapidement lors d'événements particuliers, en complément à la présence humaine sur certains objectifs.

« AERO SUBITO » : collaboration police-armée en vue de l'engagement de forces dans des délais extrêmement courts pour la sécurité de l'Aéroport International de Genève (AIG).

Engagement aéroport « MANPADS » : dispositif préventif de surveillance, protection et intervention en regard de la menace de missiles « sol-air » contre l'aviation civile commerciale, imposé par l'OFAC.

AMBA CENTRO : dispositif tenu actuellement par l'armée. Elaboration d'un concept permettant la reprise échelonnée par la police des tâches effectuées par l'armée contre indemnisation par la Confédération.

Exécution des tâches relatives à la police des étrangers

Selon l'art. 3, lettre e (LPol), la police cantonale est chargée « de la police des étrangers, pour autant que celle-ci n'incombe pas au directeur de l'office cantonal de la population ». Cette prestation porte notamment sur l'application des dispositions pénales de la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) : constats des infractions et leur traitement judiciaire (enquêtes). S'y ajoutent des activités qui relèvent du suivi et du traitement administratifs des dossiers (refoulements suite à une décision de l'officier de police, d'un juge ou à la sortie de la prison, réadmissions, acheminements et remises à des autorités tierces, présentation aux consulats, remises à la rue des personnes non refoulables...).

Evénements, réalisations 2006 ...

Dans le cadre de la migration (aéroport) : 567 personnes n'ont pas été admises en Suisse durant l'année 2006, 68 demandes d'asile, dont 36 pour lesquelles l'entrée en Suisse a été autorisée.

Légère amélioration de la faisabilité des refoulements vers la Guinée. En revanche, aucune amélioration avec l'Algérie, ce qui constitue actuellement le principal souci.

Au vu de l'application des accords bilatéraux avec l'UE et de la difficulté d'obtenir des interdictions d'entrée contre ses ressortissants, l'application de l'art. 13 e LSEE reste la seule possibilité d'interdiction d'entrée pour ces personnes compromettant l'ordre public.

Il serait opportun d'étendre ces mesures aux « touristes » de la drogue. La lettre a de l'article susmentionné concerne en effet l'étranger « non titulaire d'une autorisation de séjour ou d'établissement et [qui] trouble ou menace la sécurité et l'ordre publics ; cette mesure vise notamment à lutter contre le trafic illégal de stupéfiants ».

Refoulements effectués par la police. Le nombre des refoulements continue à diminuer. La forte baisse enregistrée en 2006 est due en partie (env. 20%) à la reprise des contrôles frontières en gare de Cornavin par le Corps des gardes-frontière (Cgfr), à partir du 1^{er} juillet.

	total des refoulements	variation annuelle
2001	5853	--
2002	4719	-19%
2003	4912	4%
2004	4528	-8%
2005	3498	-23%
2006	1847	-59%

... Perspectives 2007 - 2008

Suivi des dossiers Schengen.

Dans le cadre de la mission générale d'ordre public, réduire l'attractivité de Genève, par un traitement coordonné police - OCP des personnes étrangères qui troublent ou menacent la sécurité publique.

Renseignements et traitement des demandes émanant du public

Cette prestation s'inscrit dans le mandat général de la police de renseigner et de gérer l'assistance requise. Elle comprend notamment la gestion des interventions concernant divers accidents (de travail, de plongée, hors circulation routière), de traitement de disparitions (fugues) d'enfants, d'adultes et particulièrement de personnes âgées ou handicapées ou de disparitions du milieu hospitalier, de sauvetages (bateaux et véliplanchistes en difficulté). Une autre série d'interventions porte sur la réponse à des appels de détresse ou d'aide (tentatives de suicide, malaises, chutes sur le domaine public ou privé, personnes qui ne répondent plus ou vivant dans un appartement insalubre) ou encore la découverte de personnes perdues ou désorientées.

Cette prestation porte également sur la redirection d'appels au 117 destinés à d'autres services d'urgence (144, 118), de même que sur la fourniture de renseignements les plus divers...

Evénements, réalisations 2006 ...

L'activité du personnel administratif de la gendarmerie, en particulier les commises, est largement liée à cette prestation : 23 personnes (16 dans les postes, 5 à la brigade du trafic (BTR) et 2 à la centrale d'engagement (CECAL) sont affectées à ces tâches. Les policiers en général, et plus particulièrement les gendarmes, répondent également à de nombreuses sollicitations verbales. La mise en production du nouveau système d'engagement (SAE) vise à améliorer la disponibilité du 117, tout en apportant une réponse aux autres demandes.

Par ailleurs, le tableau ci-après recense les interventions de police relevant du devoir de prêter assistance, notamment à partir de l'appel de personnes s'inquiétant pour des proches ou des anonymes.

Premiers secours et urgences sociales
Journal des événements de P2000

	2003	2004	2005	2006	Variation 2006 / 2005
accidents de chantier	62	58	81	76	-6.2
accidents de travail	32	26	17	27	58.8
accidents domestiques	8	8	13	5	-61.5
accidents de plongée	4	2	1	1	0.0
accidents divers	168	138	144	147	2.1
sauvetages - bateaux en difficulté	30	48	43	30	-30.2
sauvetages - véliplanchistes	5	12	11	3	-72.7
disparitions - enfants	110	154	177	165	-6.8
disparitions - personnes âgées/handicapées	47	58	35	49	40.0
disparitions - milieu hospitalier	112	111	86	81	-5.8
personne perdue découverte par la police	86	92	108	97	-10.2
chute sur le domaine privé/public	331	252	240	228	-5.0
personne ivre/sous médicaments/endormie	363	340	383	373	-2.6
personne dérangée/détresse psychiatrique	319	394	412	449	9.0
internement à Belle Idée, volontaire ou non	233	237	299	267	-10.7
personne qui ne répond plus	153	228	210	259	23.3
appartement insalubre	13	19	18	17	-5.6
tentative de suicide	123	84	139	138	-0.7
assistance de la force publique	326	360	354	343	-3.1
conflit d'autorité parentale	231	205	105	188	79.0
affaire de drogue/malaise	19	11	17	13	-23.5
social - divers	780	945	1'232	1'367	11.0
Total de la sélection	3'555	3'782	4'125	4'323	4.8

... Perspectives 2007 - 2008

Poursuite de l'amélioration de la qualité de réponse du numéro d'urgence. Renforcement des effectifs dédiés afin de mettre en œuvre un « guichet universel » téléphonique.

Recrutement, formation, soutien et systèmes d'information

Ce domaine ne concerne pas une prestation GE-Pilote, mais des activités internes à la police qui relèvent des infrastructures au sens large du terme, puisque cela porte tant sur les ressources humaines, recrutement, formation de base et continue, que sur les systèmes d'information.

Evénements, réalisations 2006 ...

Recrutement et prévention. Présence pour la promotion du recrutement et des conseils de prévention lors des événements suivants :

- ✓ Salon de l'automobile du 2 au 12 mars
- ✓ Journée sportive le 8 avril

- ✓ Salon de l'Etudiant (Swissup) du 27 avril au 1er mai
- ✓ *NRJ Music Tour* le 1^{er} juin
- ✓ *Show Tuning* du Léman le 28 mai
- ✓ Lancy-Onex le retour de l'été le 17 juin
- ✓ Journée prévention du 23 juin
- ✓ *SlowUp* le 6 août
- ✓ Forum Uni-Emploi en novembre
- ✓ Cité des métiers du 13 au 19 novembre 2006
- ✓ Journées portes ouvertes : un mercredi par mois (spécialement recrutement mais également prévention générale)
- ✓ Soirée portes ouvertes : un mercredi tous les deux mois (spécialement recrutement mais également prévention générale).

Formation. Deux premières sessions d'examens du Brevet fédéral de policier et policière (janvier et août 2006).

Systemes d'information. COPP : Conduite opérationnelle du personnel de la police. Mise en production du module « piquet et consigne ».

... Perspectives 2007 - 2008

Recrutement et prévention. Poursuite des portes ouvertes, des actions de prévention générale et ciblée.

Formation. Mise en œuvre de la formation continue police.

Organiser l'introduction du diplôme de policier pour les collaborateurs genevois avec entrée en vigueur en 2008. Ce diplôme est le niveau 2, après le brevet fédéral. Il s'intègre dans le concept général de formation suisse.

Introduire le *e-learning* pour rendre plus efficace la formation de base et continue.

Préparer et démarrer la réalisation de la certification EduQua pour le Centre de Formation de la Police (CFP). Création d'une charte du CFP et de la formation.

Systemes d'information. COPP. Mise en production des autres modules : feuille de service et gestion des absences, mobilisation.

Mise en production des derniers modules de Police 2000 : ABIRAP, TPAO.

Transfert automatisé des bulletins d'hôtels – mise en production attendue en 2007. Projet démarré en 2001, visant à rationaliser la récolte des bulletins d'hôtels et leur exploitation (contrôles informatiques immédiats).

SwissPolIndex : base de données fédérales des personnes avec antécédents. Genève fait partie des cantons pilotes. Mise en œuvre d'un projet discuté depuis 1991 qui permet la consultation par une seule interrogation des dossiers de police dans tous les cantons.

Gestion électronique des dossiers de police (GED). Rationaliser la constitution et la consultation des dossiers de police par leur numérisation.

Divers indicateurs statistiques

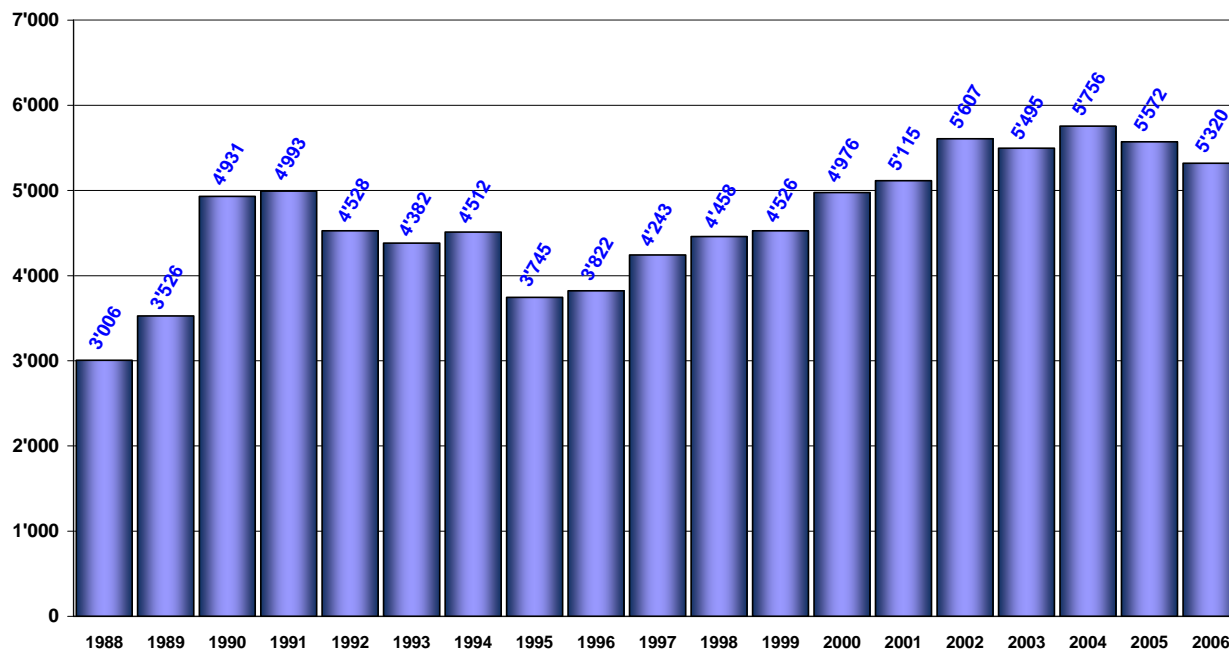
Total des infractions 2006 au code pénal, y compris les tentatives

Infractions au Code Pénal Suisse en 2006	Infractions	Tentatives
I. Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	2'068	36
CPS 111-116 Homicide (intentionnel)	40	34
CPS 117 Homicide par négligence	5	0
CPS 122-123 Lésions corporelles, graves et simples	1'257	2
CPS 118-121, 125-129, 133-136 Autres atteintes à l'intégrité corporelle	766	0
II. Infractions contre le patrimoine	45'755	2'568
CPS 139 Vol par introduction furtive	1'089	7
CPS 139 Vol par effraction	4'236	1'036
CPS 139 Vol à la tire	3'984	24
CPS 139 Vol à l'étalage	526	13
CPS 139 Vol de véhicule	5'448	593
CPS 139 Effraction de véhicule	4'054	561
CPS 139 Vol sur / dans un véhicule	1'741	49
CPS 139 Autre vol	9'160	79
CPS 139 Vol à l'astuce	1'591	28
CPS 139 Vol à l'arraché (sans violence)	442	11
CPS 140 Brigandage	348	39
CPS 144 Dommages à la propriété	5'946	1
CPS 144 Dommages à la propriété (avec vol)	5'599	47
CPS 146 Escroquerie	402	42
CPS 156 Extorsion et chantage	22	6
CPS 137-138, 141-143 bis, 144 bis-145, 147-153, 155, 157-172 ter Autres infractions contre la propriété, le patrimoine et les droits pécuniaires	1'167	32
III. Infractions contre l'honneur & le domaine secret ou privé CPS 173-179 novies	881	2
IV. Crimes ou délits contre la liberté	4'478	224
CPS 180 Menaces	737	2
CPS 186 Violation de domicile	3'623	218
CPS 181-185 Autres crimes ou délits contre la liberté	118	4
V. Infractions contre l'intégrité sexuelle	373	18
CPS 187 Mineurs	84	1
CPS 190 Viol	61	11
CPS 188, 189, 191-193, 194, 195-199 Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	228	6

Infractions au Code Pénal Suisse en 2006		Infractions	Tentatives
VI.	Crimes ou délits contre la famille CPS 213-220	254	3
VII.	Crimes ou délits créant un danger collectif	264	9
	CPS 221 Incendie intentionnel	237	9
	CPS 222-230 Autres infractions créant un danger collectif	27	0
X. XI.	Faux CPS 240-257 Fausse monnaie et autres falsifications	568	3
XII.	Crimes ou délits contre la paix publique : CPS 260 bis (actes préparatoires)	2	0
VIII, IX, XII, XV	Autres délits contre l'ordre et les autorités publics CPS 231-239, 258-260, 260ter-283, 287-295, 303-311	414	0
XV.	Infractions contre l'autorité publique	339	1
	CPS 285 Violence ou menace c/ les autorités et les fonctionnaires	102	0
	CPS 286 Opposition aux actes de l'autorité	237	1
XVI, XVI	Autres délits CPS 296-302, 312-332	22	0
XVII.	Délits contre l'administration de la justice CPS 305 bis, 305 ter Blanchissage d'argent	17	0
TOTAL INFRACTIONS AU CODE PENAL		55'435	2'864

Arrestations selon le type et la source légale

Arrestations 1988 à 2006



Répartition des arrestations, selon le type de décision

Les arrestations comprennent :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	variation 2006 / 2005
- les mandats des officiers de police	4'549	5'084	4'816	5'079	4'904	4'834	-1.43%
- les notifications des mandats cantonaux	259	298	344	316	326	263	-19.33%
- les notifications des mandats internationaux	4	3	4	3	4	1	-75.00%
- les mandats de l'Instruction	60	32	30	22	30	33	10.00%
- les mandats du Parquet	1	0	0	0	0	0	.
- les mandats du Tribunal de la Jeunesse	60	48	52	70	67	51	-23.88%
- autres cas	182	142	249	266	241	138	-42.74%
Arrestations	5'115	5'607	5'495	5'756	5'572	5'320	-4.52%

Répartition des mandats des officiers de police (OP), selon la source légale de l'infraction

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	variation 2006 / 2005
Total des mandats OP*	4'549	5'084	4'816	5'079	4'904	4'834	-1.43%
- dont infractions au code pénal (CP)	2'027	2'386	2'570	2'561	2'828	2'984	5.52%
- dont infractions aux stupéfiants (LStup)	975	922	1'322	1'093	1'101	1'078	-2.09%
- dont infractions au séjour des étrangers (LSEE)	1'748	1'500	1'515	1'393	1'045	1'145	9.57%
- dont infractions à la circulation (LCR)	490	599	580	635	721	834	15.67%

* le mandat peut contenir des infractions relevant de plusieurs sources (CP et autres lois).

Total des accidents 2006 – éléments de synthèse

Les chiffres du tableau ci-dessous représentent les accidents pour lesquels un rapport de police a été rédigé. Ils correspondent aux exigences de l'OFS.

Accidents de circulation - Total général	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variation
total des accidents	4400	4350	3961	3914	3758	3560	-5.56%
différence		-50	-389	-47	-156	-198	
en %		-1.15%	-9.82%	-1.20%	-4.15%	-5.56%	
Accidents avec blessé(s)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variation
nombre	1312	1346	1332	1305	1207	1182	-2.12%
différence		34	-14	-27	-98	-25	
en %		2.53%	-1.05%	-2.07%	-8.12%	-2.12%	
Blessés							
Personnes blessées	1656	1707	1667	1631	1446	1478	2.17%
différence		51	-40	-36	-185	32	
en %		2.99%	-2.40%	-2.21%	-12.79%	2.17%	
Accidents Mortels	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variation
nombre	16	19	22	24	15	16	6.25%
Différence		3	3	2	-9	1	
en %		15.79%	13.64%	8.33%	-60.00%	6.25%	
Victimes							
Personnes tuées	17	19	22	28	16	16	0.00%
différence		2	3	6	-12	0	
en %		10.53%	13.64%	21.43%	-75.00%	0.00%	
Accidents « Dégâts Matériels »	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variation
nombre	3077	2990	2614	2595	2540	2366	-7.35%
différence		-87	-376	-19	-55	-174	
en %		-2.91%	-14.38%	-0.73%	-2.17%	-7.35%	

Effectifs de la Police et heures supplémentaires (solde cumulé)

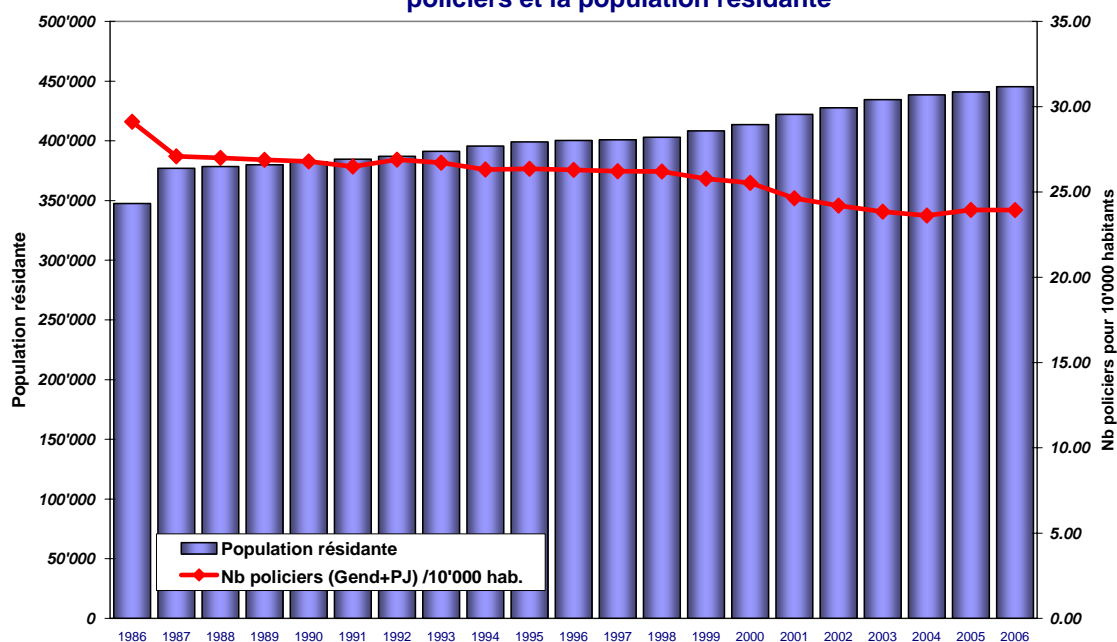
Effectifs de la Police

fin décembre 2006

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	variation 2006 / 2005
Etat-major de la Police *	10	10	12	12	12	14	16.67%
Gendarmes *	763	758	759	755	770	774	0.52%
Inspecteurs & inspectrices *	277	277	277	281	286	292	2.10%
Collaborateurs administratifs	295	355	345	372	388	381	-1.80%
PSI	167	170	191	210	198	198	0.00%
Au total *	1'512	1'570	1'584	1'630	1'654	1'659	0.30%

* effectif moyen de l'année.

Evolution du rapport entre le nombre de policiers et la population résidente



Le graphique ci-dessus, construit à partir de la population résidente, ne prend de ce fait pas en compte la population effectivement présente sur le territoire genevois, qu'il s'agisse des navetteurs (vaudois ou frontaliers), des fonctionnaires internationaux et des Suisses domiciliés en France voisine. Le bassin de population quotidiennement desservi est donc sous-estimé. Cette sous-estimation est encore plus marquée si l'on prend en compte la population de passage (affaires et tourisme).

Heures supplémentaires effectuées par la Police

	solde cumulé global	variation par rapport à l'année précédente
1998	415'276	--
1999	461'578	11%
2000	142'182	-69%
2001	234'087	65%
2002	284'773	22%
2003	439'885	54%
2004	454'394	3%
2005	525'296	16%
2006	589'563	12%

Usage de la contrainte par la force publique et principaux types d'intervention

Usage de la contrainte par la force publique

Situation au 18 janvier 2007	2002	2003	2004	2005	2006	variation 2006 / 2005
Cas d'usage de la contrainte *	1251	1227	1236	1090	1203	10.37%
- dont usage de la contrainte seule	842	730	798	710	819	15.35%
- dont usage avec intervention de médecins	396	448	387	344	345	0.29%
- dont usage avec doléances c/policiers	223	241	216	163	150	-7.98%
- dont usage avec plaintes pénales c/policiers	32	62	37	28	17	-39.29%

* Le total est inférieur à la somme des rubriques en raison des diverses combinaisons possibles.

Usage de la contrainte: principaux types d'interventions*

Situation au 18 janvier 2007	2003	2004	2005	2006	% du total
LStup	435	462	322	384	31.92%
LSEE / rupture de ban	224	234	230	408	33.92%
Opposition / violence contre fonctionnaire	486	540	374	433	35.99%
Infractions contre le patrimoine	202	212	213	253	21.03%
Total	1'227	1'236	1'090	1'203	100.00%

*Combinaisons possibles.

Plaintes pénales contre des policiers

Plaintes pénales contre des policiers

Situation au 18 janvier 2007	2001	2002	2003	2004	2005	2006	variation 2006 / 2005
Plaintes classées	39	39	75	50	40	18	
Procédures en cours ou recours	0	1	4	2	7	16	
Plaintes retirées	1	1	3	2	4	0	
Condamnations	2	0	0	1	1	0	
Total des plaintes pénales contre des policiers	42	41	82	55	52	34	-34.62%

Policiers blessés. En 2006, 81 policiers ont été blessés lors d'intervention avec un tiers (voies de fait, agressions ; en 2005 : 48).

Cellule « Debriefing-Police » au profit des collaborateurs de la police : 19 interventions en 2006 impliquant 33 collaborateurs.